Rappel de produit pour des raisons de sécurité

Publication du 04/06/2024

GUYARD MAXIME Guyard Maxime rappelle Crème



- Noms des modèles ou références concernés : **Crème**
- Marque : **Guyard Maxime**
- **GTIN 17052024 Lot 17/05 Date limite de consommation 01/06/2024**
 GTIN 15052024 Lot 15/05 Date limite de consommation 30/05/2024
- Conditionnements : **Pot 250 ml ou 500ml**
- Date début/fin de commercialisation : **du 18/05/2024 au 19/05/2024**
- Température de conservation : **Produit à conserver au réfrigérateur**
- Informations complémentaires : **Crème dlc 30/05 et 01/06**
- Zone géographique de vente : **France entière**
- Distributeurs : **Lisieux, evreux, caen**

POURQUOI CE PRODUIT EST-IL DANGEREUX ?

- Motif du rappel : **Risque de listeria**
- Risques encourus par le consommateur : **Listeria monocytogenes (agent responsable de la listériose)**

QUE FAIRE ?

- Conduite à tenir par le consommateur : **Ne plus consommer, Détruire le produit.**
- Préconisation sanitaire :
 Les personnes qui auraient consommé les « produits » mentionnés ci-dessus et qui présenteraient de la fièvre, isolée ou accompagnée de maux de tête, et des courbatures, sont invitées à consulter leur médecin traitant en lui signalant cette consommation. Des formes graves avec des complications neurologiques et des atteintes maternelles ou fœtales chez la femme enceinte peuvent également parfois survenir. Les femmes enceintes ainsi que les personnes immunodéprimées et les personnes âgées doivent être particulièrement attentives à ces symptômes. La listériose est une maladie qui peut être grave et dont le délai d'incubation peut aller jusqu'à huit semaines.

RECOURS DONT DISPOSENT LES CONSOMMATEURS

- Modalités de compensation : **Remboursement.**

CONTACT

- Numéro de contact : **0698441392**

Retrouvez toutes les informations sur les rappels de produits sur le site:

https://rappel.conso.gouv.fr

Le site des alertes de produits dangereux

FAITES PASSER LE MESSAGE :
Informez vos parents et amis de ce rappel !
Faites circuler l'information au sujet de ce rappel, surtout si vous savez que le produit faisant l'objet du rappel a été offert, prêté ou vendu à quelqu'un d'autre